

Séance du 16 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09 septembre 2024 par Madame BAUDOUIN Line, Maire, s'est réuni à la mairie.

Présents 11 : MM. BAUDOUIN Line, BEZIER Marc, BOIZUMEAU Jérémy, BUREAU Jean-Luc, BARATANGE David, COUILLAUD Sylvie, GOIMIER Dominique, JODOR Pascal, PIGEAUD Annick, VASSELIN Yannick et ZAPIRAIN Anaïs.

Mme ZAPIRAIN Anaïs a été élue secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 mai 2024.

II. LOGEMENT DU PRESBYTERE

1) Contrat de maintenance pompe à chaleur

La société Climthermic propose trois formules d'entretien suite à l'installation de la pompe à chaleur.

130 € ht / an : La visite CONFIANCE comprenant :

- Le contrôle visuel de l'état du matériel
- Le contrôle de l'étanchéité du circuit frigorifique de la machine

188 € ht / an : La visite CONFORT comprenant :

- Le contrôle de l'étanchéité du circuit frigorifique de la machine
- Le nettoyage complet des unités
- Un contrôle de bon fonctionnement
- La vérification des connexions frigorifiques et électriques (unité intérieure et extérieure)
- Le rappel des fonctions utilisateur

252 € ht / an : Le contrat SERENITE comprenant :

- L'ensemble des prestations du contrat CONFORT et les diagnostics et dépannages illimités en cas de panne justifiée.

M. Boizumeau Jérémy conseille de souscrire à un contrat de maintenance pour la garantie de la pompe à chaleur.

Après comparaison des différentes offres, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la visite CONFORT à 188 € ht / an.

2) Remplacement du portail

Le portail du logement est ancien et en mauvais état. L'entreprise SMG METALLERIE de Guimps propose un devis à hauteur de 3 940 € HT soit 4 728 € TTC. Les conseillers trouvent que le montant est élevé et demande à Mme le Maire de négocier une baisse de prix et la prise en charge de la maçonnerie. La décision est reportée.

III. SALLE DES FETES

1) Terrasse de vie

Le projet de terrasse derrière la salle du 3^{ème} âge doit être réétudié à cause des réseaux. Le devis de M. BRETIN n'est pas réalisable. L'entreprise SASU PELTIN Johnny propose un devis d'un montant de 9 363,50 € HT soit 11 236,20 € TTC pour un béton lavé, remplacement du grillage et réfection du mur. Accord du Conseil.

2) Projet ATD

Mme le Maire rappelle que la toiture de la salle des fêtes est à refaire. Compte tenu de l'impact financier à prévoir, il est préférable d'avoir une aide de l'ATD 16 pour une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de déterminer les travaux à réaliser et monter les dossiers de subventions correspondant. Accord du conseil.

IV. SALLE ASSOCIATIVE

L'entreprise SAS BRETIN PAILLOT de Guimps a établi un devis pour le remplacement des menuiseries. Il s'élève à 7 978 € HT soit 9 573,60 € TTC.

Nous attendons la proposition de l'entreprise BOIZUMEAU Jérémy de Guimps (plomberie) pour le chiffrage des autres travaux (peintures, maçonnerie). L'emplacement des sanitaires reste à déterminer.

V. REPAS DU 11 NOVEMBRE

Mme le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite renouveler le repas du 11 novembre. Les conseillers estiment que c'est une tradition et qu'il faut maintenir ce moment de convivialité.

Des devis seront demandés pour un budget d'environ 15-20€ / personne. Mme le Maire proposera un repas simple composé d'une entrée, d'un plat unique et d'un dessert.

VI. AIRE DE DECHETS VERTS

Le terrain prévu pour l'aire de déchets verts a été remblayé. L'herbe repousse vite et il devient impossible de l'entretenir.

Des devis de terrassement ont été reçus :

- L'entreprise SARL RIDEAU Jean-Pierre d'ALLAS CHAMPAGNE
 - 17 910 € HT soit 21 490 € TTC
- L'entreprise SARL MARCEAU de BARBEZIEUX ST HILAIRE
 - 21 899,90 € HT soit 26 279,88 € TTC.

M. Baratange David souhaite demander un troisième devis car il trouve les prix assez élevés. Le Conseil Municipal accepte et reporte sa décision.

Des bennes sont à disposition de temps en temps sur la commune de Montmérac pour la récupération de déchets verts. Il faut se renseigner sur ce moyen de collecte et sur le mode d'évacuation.

VII. TRACTEUR

Mme le Maire informe les conseillers que les pneus avant du tracteur doivent être changés ainsi qu'un jeu de rotules des vérins de direction. L'entreprise OUVRARD CHARENTES propose un devis de 1901,83 € HT soit 2282,20 € TTC. Accord du Conseil.

VIII. DELIBERATION PORTANT ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE

Mme le Maire rappelle :

- Que la commune a, par la délibération du 15 janvier 2024, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Mme le Maire expose :

- Que le Centre de Gestion a communiqué les résultats de cette consultation et transmis les conditions financières

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager)
- Conditions :
 - Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : Risques garantis et taux de prime :
 - Décès
 - CITIS Accident et maladie imputable au service
 - Longue maladie – Maladie de longue durée
 - Maternité
 - Maladie ordinaire : franchise 15 jours
 - Prise en charge des indemnités journalières à hauteur de 80 %
 - Taux : 7,59 % des rémunérations des agents CNRACL.
 - Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :
 - Taux 1 % avec une franchise en maladie ordinaire de 20 jours ferme par arrêt.

À ce taux, il convient d'ajouter les frais de gestion qui seront versés au CDG pour sa gestion du contrat.

Article 2 : Adhésion à la prestation facultative d'aide au pilotage de l'absentéisme pour raison de santé / management des risques :

La collectivité décide de ne pas souscrire à l'option telle que proposée dans la convention de service et conformément aux engagements réciproques.

Article 3 : d'autoriser Madame le Maire à signer :

- Le contrat d'assurance avec la compagnie
- La convention de services avec le Centre de Gestion
- Tout acte afférent à la mise en œuvre de ce contrat.

IX. RENOUVELLEMENT CONVENTION LA POSTE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut délibérer sur le renouvellement et la durée de la convention avec le groupe LA POSTE pour le maintien de l'agence postale (entre 1 et 9 ans).

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de la convention pour une durée de 9 ans.

Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents qui découlent de la présente décision.

X. BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°2

La commune a vendu 2 terrains au lotissement. Il ne reste que le lot n°2 à vendre.

1) Budget commune

Mme le Maire fait part aux conseillers de quelques modifications à apporter au budget primitif :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant (€)	Article (Chap.) - Opération	Montant (€)
2313 (23) – 138 : Constructions	12 266,86	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	-30 350,00
		27638 (27) : Autres établissements publics	42 616,86
Total dépenses Investissement	12 266,86	Total recettes Investissement	12 266,86

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant (€)	Article (Chap.)	Montant (€)
023 (023) : Virement à la section d'investissement	- 30 350,00		
61551 (011) : Matériel roulant	1 000,00		
65736211 (65) : Non dotés de la personnalité morale	30 850,00		
657363 (65) : CCAS/CIAS	- 1 500,00		
Total dépenses Fonctionnement	0,00	Total recettes Fonctionnement	0,00

Total Dépenses	12 266,86	Total Recettes	12 266,86
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

2) Budget lotissement

Mme le Maire fait part aux conseillers de quelques modifications à apporter au budget primitif :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant (€)	Article (Chap.) - Opération	Montant (€)
168748 (16) : Autres communes	42 630,00		
3555 (040) : Terrains aménagés	- 42 630,00		
Total dépenses Investissement	0,00	Total recettes Investissement	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant (€)	Article (Chap.)	Montant (€)
		7015 (70) : Vente de terrains aménagés	27 228,00
		71355 (042) : Variation des stocks de terrains aménagés	- 42 630,00
		757341 (75) : Communes membres du GFP	30 842,00
		757363 (75) : CCAS/CIAS	- 15 440,00
Total dépenses Fonctionnement	0,00	Total recettes Fonctionnement	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

XI. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Boulangerie

Un couple a visité le local pour un projet de pâtisserie-traiteur et dépôt-vente avec création de bijoux. Aucune réponse n'a été donnée à ce jour. Un magnétiseur est venu nettoyer le bâtiment pour 300 €.

2) Ponts

Monsieur Mondory Antoine a signalé qu'un pont communal situé sur sa propriété s'effrite. Ce pont, ne se voyant pas de la route, n'a pas été recensé. Il faut se rapprocher du CEREMA.

3) Débroussailleuse

Il y a deux débroussailleuses thermiques à dos dans l'atelier municipal. Mme le Maire propose de vendre l'une d'entre elles.

- Marque : STIHL
- Model : FR 350
- Cylindrée 36,3 cm³

Le Conseil Municipal accepte de vendre cette débroussailleuse et fixe son prix à 500 €. L'annonce sera publiée dans la gazette.

4) Logo Mairie

L'en-tête de la Mairie n'est plus au goût du jour. Plusieurs propositions de logo sont affichées. Le Conseil Municipal fait part de son choix et le nouveau logo utilisé.

5) Fête 2025

Mme le Maire fait part à l'assemblée que 2025 sera la dernière année complète de son mandat. Elle souhaite organiser une fête de village avec toutes les associations. Il faut réunir les associations pour en discuter.

L'idée principale serait d'avoir plusieurs endroits animés par les associations avec une déambulation dans le bourg des habitants l'après-midi. Un crieur de rue, un clown et une calèche ou quad pour transporter les personnes à mobilité réduite pourrait se joindre au cortège. Le soir, il pourrait y avoir le feu de St Jean, un concert et des food-truck pour se restaurer sur place. La date souhaitée est le 28 juin 2025.

6) Vendredis du trèfle

La puissance du compteur électrique doit être augmenter lors de cette manifestation.

7) Voirie

La route de Baignes au chemin de noyer et celle du moto cross sont en mauvais état. Mme le Maire demande si nous pouvons refaire une journée d'enrobé cette fin d'année. Les vendanges vont commencer, il y a une majorité de conseillers viticoles, ce n'est pas possible pour le moment.

L'entreprise ETA DYZ AGRI de Guimps est intervenue pour le broyage des bords de routes. Le matériel agricole est en panne, il reste les talus et les haies à faire.

Des trous sont à boucher chemin de noyer.

L'agent communal et M. JODOR Pascal installe les panneaux de limitation de tonnage sur la route des égaux à partir du Pont de Chillaud.

Fin de séance à 23h19.

*Mme le Maire
Line BAUDOUIN*

*Mme la Secrétaire de Séance
Anaïs ZAPIRAIN*